

question sur l'ancien regime

Par **Adèle**, le **16/05/2006** à **17:59**

salut à tous

peut etre que quelqu'un pourra m'eclairer...

qu'est ce que la patrimonialité des offices? ou encore la venalites des offices?est ce une prerogative de la noblesse??

merci de me repondre

Par **Yann**, le **16/05/2006** à **18:09**

La patrimonialité des offices c'est le fait que les offices sont la propriété de leur titulaire, à savoir que c'est un bien qui leur appartient au même titre qu'une terre, etc... En conséquence, la charge se transmet dans la famille, d'où des personnes incompetentes chargées d'exercer des fonctions publiques.

La vénalité des offices est le fait qu'on puisse acheter et vendre sa charge.

Ce n'est pas spécialement une prerogative de la noblesse, mais en pratique peu de personnes du tiers avaient les moyens d'assurer une charge, donc en pratique c'était surtout des nobles qui en avaient. Mais certaines charges appartenaient à une bourgeoisie enrichie, qui pouvaient en disposer.

Par **yanos**, le **16/05/2006** à **18:24**

Salut à tous!!

La définition de yann est parfaite...

Par contre petite précision, les charges des offices sont achetées au Roi, ce qui lui a permis, à différentes époques et pour différentes raisons de renflouer les caisses de l'Etat.

Par **Adèle**, le **17/05/2006** à **18:58**

oui notamment pendant la revolution....
merci à vous deux pour vos réponses

Par **jeannicolasstofflet**, le **26/05/2006 à 09:07**

Euh justement non vu que la vénalité des offices est supprimée lors de la nuit du 4 aout 1789
:roll:

Image not found or type unknown

Par **zazou**, le **26/06/2006 à 08:29**

Bonjour tout le monde,

Bon moi étant étudiante-salarié je peux malheureusement pas assister au cours et au td, j'ai du me débrouiller toute seule avec mes bouquins et quelques aides de mes amis mais c'était pas évident. L'histoire du droit en première année c'était assez difficile, j'en viens donc à ma question à savoir où y a t-il des fiches ou cours résumés sur internet pour pouvoir me remettre dans le droit chemin en histoire du droit car je galère un peu pour trouver des résumer de cours et surtout des fiches de td.

Je vous remercie en tout cas de votre accueil

Bonne journée

Par **deydey**, le **26/06/2006 à 13:36**

si tu me transmets ton adresse mail par mp je peux t'envoyer mes fiches (d'ailleur il faut que je finisse de les mettre sur le site) mais tu as aussi le site:

[url:2glkm3gj]http://www.juristudiant.com/site/modules/wfsection/index.php?category=45[url:2glkm3gj]

Par **zazou**, le **27/06/2006 à 16:16**

Je pose ma question ici comme je ne connais pas trop encore le forum mais ça va venir. J'ai un problème, au second semestre j'ai plus ou moins aimé une matière qui est la science Politique et du fait que je n'allais pas au cours de la fac comme je bossais je n'ai pu obtenir aucun cours et malheureusement je ne pouvais pas financer sur les livres donc je faisais avec ce que j'avais. J'aimerais savoir si il y a un site où je pourrai trouver des fiches de cours en science politique pour me mettre vraiment à fond devant car je panique un peu

Merci

Par **woodgecko**, le **13/07/2006** à **14:58**

le problème avec cette matière c'est que les thèmes abordés peuvent varier beaucoup d'un prof à l'autre , et je te suggère de trouver d'abord le plan du cours , et de le compléter avec ce que tu trouveras .

sinon y'a ça : http://www.sciencepolitique.net/cours/cours_scpo.htm

Par **zazou**, le **13/07/2006** à **15:27**

merci beaucoup woodgecko, c'est surtout que dans les livres je comprend rien du tout, sois c'est moi qui lis mal soit c'est mal expliqué

Par **woodgecko**, le **13/07/2006** à **15:55**

ça dépend des livres . par exemple pour le droit civil , sur l'indivision , j'ai consulté un livre qui était axé sur le cours au sens le plus strict , et un ouvrage plus volumineux truffé de commentaires de l'auteur et de renvois à d'autres ouvrages . Je peux t'assurer que j'ai vite

rangé le deuxième  au profit du premier .

Par **zazou**, le **13/07/2006** à **16:12**

les livres proposé par les prof je m'en méfie. Mon prof d'économie nous a invité à acheter son livre, je l'ai acheter mais je l'ai trouvé nul, pas précis et pas évidemment à déchiffrer les chapitres

Par **woodgecko**, le **13/07/2006** à **16:20**

pis le problème avec les livres c'est qu'ils sont plus complets qu'un cours et t'as du mal à voir où est l'essentiel . en plus si t'as pas l'occasion d'aller aux TD c'est carrément galère . Encore loupé un cour magistral ça peut aller , mais les TD c'est le coeur de la formation . si tu peux , essaye d'avoir les notes de cours prises en td, souvent les chargés de td dictent des résumés avec ce qu'il faut vraiment savoir pour le partiel , et du coup tout est plus clair .

Par **zazou**, le **13/07/2006 à 16:25**

bien tu vois le problème c'est que je n'assiste pas au td car je suis en régime spéciale donc c'était assez difficile d'avoir les cours et les td. J'allais en cours mais avec la fatigue du boulot je suivais pas. L'année prochaine je reprend mon année mais sans job à coté car j'ai pas envie de retripler mon année.

Par **woodgecko**, le **13/07/2006 à 16:30**

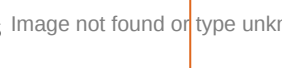
je pense que tu fais le bon choix . un job à plein temps c'est pas conciliable avec les études . en revanche , va falloir que tu mettes le paquet , parce que moralement ce serait tres tres dur de faire une 3 ème L1 .

Par **zazou**, le **13/07/2006 à 16:40**

non mais je redouble pour la première fois en fois en faite, mon but n'est pas de retripler mais de passer en 2ème année. Comme je sors d'un bac pro j'ai des difficulté en plus, je connaissais pas les méthodes des dissertations et je faisais pas de littérature.

Par **woodgecko**, le **13/07/2006 à 16:47**

:?

je te rassure , la littérature on peut pas dire que ça serve beaucoup pour les partiels  :shock:

. par contre pour les disserts c'est vrai que va falloir que tu t'y mettes à fond  . pour le

reste tu pars sur un pied d'égalité avec les autres L1 . à moins qu'ils aient redoublé apres avoir fait une année en régime normal , personne sait faire un commentaire d'arrêt , ni ne connaît le programme ne serait-ce que globalement ... donc si tu as du temps libre pendant tes vacances , travaille surtout la méthodologie de la dissert et du commentaire d'arrêt , une fois ce travail fait tu te rendras compte que ceux qui ont fait un bac général n'ont pas énormément d'avantages par rapport à un bac pro .

Par **zazou**, le **13/07/2006 à 17:09**

ah d'accord merci pour tes précieux conseils en tout cas, j'ai déjà démarrer mes révisions mais je vais bosser la méthodologie avant